

Image not found or type unknown



Clause attributive de juridiction

Par **Poupouille_old**, le **13/08/2007 à 14:57**

Bonjour,
Je n'arrive pas à trouver la réponse à une de mes questions.
Lorsqu'une convention est passée entre deux administrations, une clause attributive de juridiction peut-elle être insérée? Sous quelles modalités? Selon quels critères?
Je sais que cette clause est possible en droit international privé, mais je ne sais pas si cette clause pourrait exister entre deux institutions publiques.
Merci d'avance